



P. 7
Une nouvelle filière au
Conseil National de l'Industrie



P. 10
Saint-Gobain PAM :
cap sur les élections



P. 20
Italie : FO Métaux au
congrès de CISL-FIM

Fédération FO de la métallurgie

LE JOURNAL

FO VEUT ÉVITER LE NAUFRAGE DE STX



© DR

l'efficacité réformiste



520 • juin 2013

N°CPPAP 0215s07170



Editorial 3

Le dossier
FO veut éviter le naufrage de STX 4

Actualité sociale
Florange ne lâche rien 6
Une nouvelle filière
au Conseil National de l'Industrie 7
GMD Pack se bat pour sa survie 8

Actualité syndicale
La Région Parisienne mise aussi sur les cadres 8
Pas de département oublié pour FO Métaux 9
Saint-Gobain PAM : cap sur les élections 10
Beau succès chez Ascometal 10
Altia : la force tranquille 14
Métaux de l'Eure :
un fort potentiel de développement 14
Itron : être force de proposition 15

USM de Haute-Saône : faire progresser FO 15
Eramet : une progression continue 16
USM de la Corrèze : le défi de la syndicalisation 16

InFOs
Ciao Marcello 17
Joël Noël nous a quittés 17
Les résultats de FO
lors des élections professionnelles 18
Italie : FO Métaux au congrès de CISL-FIM 20

Vos droits
Entretiens d'évaluation : quelles sont les limites ? 21

Jeux
Des Métaux et des mots 22

Chiffres à connaître

> SMIC horaire brut :	9,43 euros	sur les 12 derniers mois (+ 0,5 % hors tabac).
> SMIC brut mensuel :	1430,22 euros	> Chômeurs :
> Plafond de la sécurité sociale :	3 086 euros par mois (pour l'année 2013 : 37 032 euros)	3 264 400 (catégorie A, au 30 mai 2013)
> Coût de la vie :	-0,1 % en avril (-0,1 % hors tabac); +0,7 % en glissement	> Indice de référence des loyers :
		124,25 (1 ^{er} trimestre 2013).
		> Taux d'intérêt (27 mai) :
		0,08% au jour le jour.

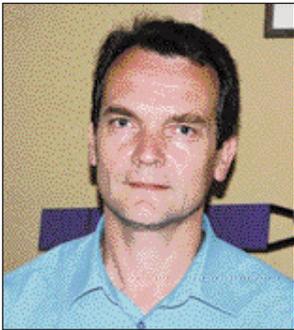


Et toujours l'information en ligne sur...

www.fo-metaux.com



Contrats de génération : FO négocie dans la métallurgie



Frédéric Homez
Secrétaire général.

La situation du chômage dans le monde continue d'être inquiétante, en particulier dans notre pays. Depuis l'élection présidentielle, le gouvernement a fait de la bataille de l'emploi l'une de ses priorités. Sauf que depuis le mois de mai 2012, les chiffres ne s'améliorent pas et le nombre de demandeurs d'emploi continue de croître. Face à ce chômage de masse, deux populations sont fortement touchées : les jeunes et les seniors. Les derniers chiffres d'inscription à Pôle Emploi, ceux du mois de mars, sont malheureusement parlants. Le nombre des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans augmente de 10,9 % et, dans le même temps, celui des plus de 50 ans augmente de 17 % sur un an.

Dès sa prise de fonction, le Président de la République avait souhaité mettre en place un dispositif associant recrutement en CDI d'un jeune et maintien dans l'emploi d'un senior, avec transmission des savoirs et des compétences entre les deux. Dans ce but, et après avoir été invités à négocier, les organisations syndicales confédérées et le patronat ont signé le 19 octobre 2012 un accord national interprofessionnel relatif au contrat de génération. Par la suite, une loi en date du 1^{er} mars 2013 et des décrets sont venus compléter cet accord interprofessionnel. Le mérite de cet accord est de répondre principalement à une revendication de FO en privilégiant les embauches en CDI des jeunes et moins jeunes.

Dans la foulée de la signature de l'accord interprofessionnel, de la loi et des décrets, nous avons entamé au sein de la branche de la métallurgie une négociation sur les contrats de génération. Elle a débuté le 5 mars avec un premier diagnostic qui se proposait d'essayer de regarder la part des différents contrats de travail (CDI, CDD, intérim, etc.) Le 4 avril, nous avons eu une deuxième négociation et reçu dans ce cadre une première trame de projet. Lors de cette séance, nous avons demandé un complément sur les éléments du diagnostic qui étaient incomplets et, dans la

ligne constante qui est la nôtre, nous avons revendiqué en priorité pour la branche l'embauche des jeunes et moins jeunes en CDI. Nous avons également revendiqué la reprise de l'accord sur les seniors du 4 décembre 2009, avec en particulier l'article 10 sur la pénibilité. Car il faut savoir que les futurs accords sur les contrats de génération vont se substituer aux accords seniors.

Le 22 mai, troisième séance de négociation avec, pour faire suite à notre demande, un document de diagnostic (prenant en compte les années 2008, 2009 et 2010) sur la situation des effectifs et des recrutements dans la métallurgie ; celui-ci démontre, en particulier pour l'année 2010, un fort taux d'emploi (hors intérim) de 93,7 % en CDI, avec sur la même année 72,7 % des jeunes de moins de 30 ans qui bénéficient d'un CDI.

Pour l'instant, et dans le cadre des objectifs des contrats de génération, la branche de la métallurgie prévoit de fixer dans les recrutements annuels, en fonction des effectifs globaux (environ 1 400 000 salariés), la part des salariés âgés de moins de 30 ans à 25 %, celle des moins de 26 ans à 13 % et de maintenir à 11 % la part des salariés âgés de 55 ans et plus.

Nous avons également revendiqué, dans le cadre de la transmission des savoirs et des compétences, que les salariés, dans les deux à trois ans précédant leur départ à la retraite, puissent bénéficier d'un dispositif leur permettant de déterminer les compétences clés qu'il serait bon de transmettre avant leur départ. Ce qui pourrait donner lieu, en contrepartie, à un aménagement de fin de carrière.

La prochaine séance de négociation aura lieu le 6 juin et devrait être, en principe, conclusive. FO Métaux mettra tout en œuvre pour essayer de conclure un accord permettant une meilleure insertion des jeunes et moins jeunes dans le monde du travail, et ce dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée permettant aux futurs salariés de s'engager socialement et familialement dans la durée.

Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0215s07170

Rédaction : ADH

Publicité : PMV
9, rue Baudoin,
75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

FO veut éviter

STX, dernier grand chantier naval de France, va-t-il disparaître, et de construction navale ? Depuis l'annonce de sa mise en vente Notre organisation est sur le pont, parée au du site, qui navigue entre tempêtes

Avis de gros temps chez STX, à Saint-Nazaire : la maison-mère sud-coréenne a annoncé le 3 mai son intention de se séparer du site. Un coup dur pour les 2 100 salariés de l'entreprise (près de 4 000 si l'on prend en compte les emplois indirects), qui se demandent ce qui va advenir du dernier grand chantier naval français. La pilule passe d'autant plus mal qu'après deux années sans nouvelles commandes, les métallos avaient repris espoir en décembre dernier avec la signature d'un contrat de plus d'un milliard d'euros pour la construction d'un paquebot de luxe, l'Oasis, le plus grand du monde, pour le compte du numéro 2 de la croisière, Royal Caribbean International. Mais cette nouvelle douche froide pourrait bien être la dernière pour le site, dont les salariés balancent perpétuellement entre euphorie et abattement depuis plusieurs années, au gré de la valse des actionnaires. Aux yeux de notre organisation, une seule solution, qu'elle défend avec constance depuis 2006, pourrait sauver STX et garantir enfin sa pérennité : la nationalisation.

En effet, cette année-là, les Chantiers de l'Atlantique sont rachetés par Aker Yards,



Nathalie Durand-Priborgne et Jean-Marc Perez, secrétaire et secrétaire adjoint de la section FO STX.

filiale du groupe norvégien Akers. L'entité française emploie alors près de 3 000 salariés. Mais rapidement, le groupe sud-coréen STX fait son entrée, en acquérant 39 % des actions en octobre 2007, avant de passer à la vitesse supérieure en août 2008 en rachetant directement Aker Yards. Côté français, la méfiance est de mise. STX est connu pour avoir pillé les compétences et le savoir-faire tricolores pour la construction des navires méthaniers au début des

années 90, avec pour résultat un quasi-monopole sur ce créneau. Voyant un secteur aussi stratégique changer de main, l'Etat français prend quelques mois plus tard 33 % du capital via le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) afin de disposer d'une minorité de blocage. « A cette époque déjà, rappelle la déléguée syndicale Nathalie Durand-Prinborgne, FO demandait la nationalisation du site. Si nous avions été écoutés, nous ne serions pas aujourd'hui en danger de mort. »

Car le chantier naval subit la crise de plein fouet. Fin 2009, malgré les 250 000 heures de chômage partiel négociées la même année, un plan de départs volontaires de 351 personnes, soit 14 % des effectifs, est annoncé. Aucune nouvelle commande de navire civil n'a été enregistrée depuis 2007, seuls deux paquebots restent à construire, tous deux prévus pour 2010, ainsi qu'un bâtiment commandé par la Marine nationale pour une livraison en 2011. Mais les bureaux d'études tournent à vide et, au-delà de ces livraisons, le carnet de commandes est vide. L'année 2010 laisse présager une embellie, avec la conclusion d'un accord de 1,37 milliard d'euros avec la Russie pour la construction de deux porte-hélicoptères



La construction des géants des mers, un ensemble de savoir-faire à ne perdre sous aucun prétexte.

le naufrage de STX

avec lui les compétences et le savoir-faire français en matière par son principal actionnaire début mai, la question est posée. combat, revendiquant résolument la nationalisation et accalmies depuis trop d'années.

Mistral. Un autre contrat est passé avec l'italien MSC. Et en janvier 2011, la compagnie allemande Hapag Lloyd-Cruises passe commande pour un paquebot de luxe, qui sera livré en mars 2013. Mais face au manque de lisibilité des commandes, STX commence à chercher les moyens de se diversifier. Cela se traduira par une alliance avec DCNS, le groupe français de construction navale militaire, et Areva pour produire des éoliennes en mer. Un premier contrat est signé fin 2012 pour la construction d'une station électrique destinée à une ferme éolienne située en mer du Nord. De quoi assurer 150 000 heures de travail aux salariés de STX ; une paille, comparé aux 2,5 millions d'heures qu'a nécessité le navire de Hapag Lloyd-Cruises...

Soubresauts

D'autant que 2012 s'ouvre sur un nouveau revers pour le chantier naval, avec l'annulation d'une commande pour la construction de deux navires, à livrer en 2014 et 2015, pour un armateur norvégien, soit 4 millions d'heures de travail qui seront finalement confiées à un concurrent italien. Ce n'est qu'en décembre dernier que l'espoir renaît, après deux ans sans commandes, avec le « mégacontrat » pour la construction de l'Oasis, avec une option pour un deuxième paquebot. STX Offshore & Shipbuilding, fragilisé par une énorme dette, se désengage donc au moment même où le chantier naval, durement éprouvé par la crise, commençait à remonter la pente. Le dossier revient sur le bureau du ministre du Redressement productif, qui se refuse à envisager la nationalisation du site, au motif que « l'outil de travail est performant » et que la commande l'Oasis lui assure une bulle d'oxygène. « Nous n'avons obtenu qu'un sursis ! Ce n'est pas une victoire, répond Nathalie Durand-Prinborgne. Il faut aller au bout de la logique et nationaliser, car

nous avons bel et bien un problème d'actionnaire. Nous avons besoin d'avoir enfin une véritable stratégie industrielle pour le site et un accès aux banques, et seule la nationalisation le permettra. » Le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie précise : « Nous ne demandons pas une nationalisation de toute l'industrie française, qui serait d'ailleurs impossible, mais une approche pragmatique au cas par cas. Quand un secteur, qui plus est stratégique, est en danger de mort, la nationalisation avec un réel projet industriel privé et public est la seule planche de salut. » Une position que soutient également la Confédération FO. Notre organisation veille de près à l'évolution de ce dossier via sa participation au

forcément le site. Dans un marché mondial restreint, la possibilité de ne pas trouver de candidat à la reprise de la totalité des avoirs de STX n'est malheureusement pas non plus complètement exclue. « Nous gardons contact avec le ministère du Redressement productif et continuons à revendiquer la nationalisation, explique Nathalie. Nous sommes inquiets quant à une possible reprise par les italiens, qui ont déjà racheté 50 % de STX offshore, car nous craignons qu'ils ne pillent le site avant de le fermer. Dans ce cas-là, on ne pourra plus, par exemple, envisager de donner un successeur au Charles-de-Gaulle en France ; il faudra le construire à l'étranger. Sur une activité aussi stratégique que



Le site de Saint-Nazaire.

travail de la filière navale au Conseil National de l'Industrie (CNI) et a également mis en place une coordination navale à la Fédération en début d'année.

Des acheteurs potentiels sont déjà sur les rangs, et on devrait y voir plus clair dans la deuxième partie de l'année. D'ici là, les scénarios potentiels sont peu rassurants : soit se manifeste un industriel qui se diversifie, soit un concurrent qui cherche à récupérer la technique mais pas

la nôtre, il n'y a pas d'autre solution que de nationaliser ! » En effet, les besoins de renouvellement de la marine nationale, qui commencent à se préciser, pourraient bien être suffisantes pour assurer un plan de charge, puisque une trentaine de bâtiments pourraient être commandés, dont quatre navires polyvalents pour la flotte logistique, de 200m de long chacun pour un poids de 30 000 tonnes. Qui d'autre que STX pourrait les construire ?

Florange ne lâche rien

Alors que l'avenir du site lorrain ne cesse de s'assombrir, les militants FO refusent de s'avouer vaincus et entendent poursuivre l'action jusqu'au dernier souffle. L'Assemblée générale du 18 avril a été l'occasion de déterminer le chemin à suivre pour l'ensemble des métallos.



A Florange, les militants FO restent déterminés à préserver les intérêts des salariés.

Les sidérurgistes d'ArcelorMittal Florange se sont réunis le 18 avril pour l'assemblée générale de leur syndicat autour de leur secrétaire Walter Broccolli, et en présence du secrétaire de l'UD de la Moselle Alexandre Tott, du secrétaire fédéral Frédéric Souillot, du représentant syndical national pour ArcelorMittal François Zarbo et du délégué syndical central Jean-Marie Calebout.

Au menu de la réunion, un bilan du combat mené depuis 20 mois pour la survie du site bien sûr, ainsi que des discussions sur les actions à mener, qui ont toutes été votées à l'unanimité. Ils ont notamment décidé d'une initiative médiatique pour rappeler les promesses non tenues du président de la République quant à l'avenir de Florange. Ils ont également convenu de la nécessité, puisque la lutte continue malgré la trahison politique, de s'engager dans les négociations sur un accord social préservant au mieux les intérêts des salariés dans le cadre de la fin de

la filière liquide à Florange. En effet, si nul ne savait à quelle date les hauts-fourneaux seraient éteints alors, tous savaient que la décision avait été prise et qu'au vu du coût d'un redémarrage, celui n'interviendrait jamais, ce qui signifiait la mort de la filière liquide. « FO va continuer à se battre pour que l'existant continue de tourner », résume Frédéric Souillot.

Un rendez-vous manqué

L'investissement de 130 millions d'euros sur 5 ans promis par Mittal serait-il une bulle d'oxygène pour le site ? Même pas : « Hormis les 55 millions alloués à la partie du site qui travaille pour le secteur automobile, l'investissement ne couvre même pas le simple entretien de l'outil de production, qui aurait besoin de 50 millions par an pour voir sa pérennité assurée », s'indigne le secrétaire fédéral. Mais les sidérurgistes n'entendent plus en appeler aux pouvoirs publics désormais. « Qu'on

laisse les organisations syndicales faire leur travail, demande Walter Broccolli. Si on nous avait laissé faire dès le départ, nous aurions obtenu mieux que l'accord entre le gouvernement et Mittal. » Alexandre Tott a d'ailleurs évoqué « un rendez-vous manqué entre les salariés et le gouvernement sur la nationalisation temporaire. » Car aujourd'hui, même un site aussi rentable que celui de Basse-Indre se retrouve dans la tourmente. Deux outils essentiels à son autonomie et à sa pérennité industrielle et économique vont en effet être transférés à Florange, conformément à l'accord signé entre Mittal et le gouvernement, sans pour autant qu'une vraie demande le justifie. Conséquence, pointée notamment par l'expert économique : la manœuvre tire les deux sites vers le bas. Il en faudra pourtant plus pour que FO baisse les bras. Dans cette optique, les métallos ont reconduit le bureau du syndicat et y ont accueilli de nouveaux membres.

Une nouvelle filière au Conseil National de l'Industrie

Le CNI vient enfin de créer une nouvelle filière stratégique « Industries extractives et première transformation », que réclamait notre organisation. En place depuis le 24 mai, elle aura pour mission de faire un état des lieux et de déterminer les actions à mener pour soutenir ce secteur dans sa nécessaire évolution et d'assurer sa pérennité. Explications.



Frédéric Souillot et le DSC FO d'ArcelorMittal Construction Pascal Villain étaient présents lors du lancement de la filière le 24 mai.

Sidérurgie, extraction de minerai, transformation des métaux, fonderie... Les entreprises regroupées au sein des « Industries extractives et première transformation » représentent plus de 64 milliards d'euros de chiffre d'affaires (dont 22 % rien qu'avec la sidérurgie) et près de 200 000 emplois. Se pencher sur ses problématiques et identifier les moyens de soutenir son développement étaient une nécessité, et c'est dans la mise en place d'une filière au sein de la CNI –que notre organisation réclamait et qui est effective depuis le 24 mai– qu'elle va trouver une réponse. « L'objectif de cette nouvelle filière sera d'établir un diagnostic de ce secteur industriel, qui n'avait été qu'esquissé par le rapport Faure sur le site de Florange, explique le secrétaire fédéral Frédéric Souillot, qui siège au bureau du comité de cette filière. Il s'agit de

mettre un coup d'arrêt à la déliquescence de la filière dont la vitalité reste essentielle pour l'ensemble de l'industrie en France. » Pour la Fédération FO de la métallurgie, qui couvre plus de la moitié des entreprises de la filière, il s'agit là d'une belle avancée.

Préparer l'avenir

Si le secteur n'est plus aussi fort que par le passé, il reste capable de répondre aux demandes des grands consommateurs industriels que sont l'aéronautique, l'automobile ou l'emballage. Mais son renforcement et sa pérennisation restent à assurer. Force de proposition et de dialogue, FO Métaux a donc naturellement participé le 29 avril à la première réunion du comité stratégique de cette filière « Industries extractives et première transformation » à Bercy. Notre organisation, bien

implantée au sein de cette filière et au fait de ses problématiques, tiendra toute sa place dans cette nouvelle instance afin d'aider à apporter des réponses aux enjeux de cette industrie et saura agir, comme toujours, pour la défense de l'industrie et dans l'intérêt des salariés. FO Métaux sera présent au sein des cinq groupes de travail qui se pencheront d'ici à septembre sur des questions aussi variées que l'approvisionnement en matières premières, le recyclage, l'énergie, les utilisateurs et les applications, la R&D et l'innovation, l'environnement, les relations entre donneurs d'ordres et sous-traitants (on compte cinq emplois dans la sous-traitance pour un emploi direct dans la filière !) ou encore l'emploi et les compétences. « Le secteur fait face à des enjeux cruciaux pour son avenir, analyse Frédéric Souillot. D'ici à 2016, ce sont près de la moitié des effectifs de la sidérurgie qui partiront à la retraite et les techniques de production n'ont que peu évolué depuis 200 ans. Préparer l'avenir est plus qu'une nécessité : c'est un impératif. » Et si le périmètre des travaux du comité concernera d'abord les entreprises de la filière en France, la dimension européenne et internationale ne sera pas négligée.

A partir des recommandations formulées par ces groupes, le comité de filière ventilera des fonds issus du Grand emprunt pour différentes actions de soutien aux entreprises. « Ce faisant, nous pourrions également contrôler l'utilisation qui sera faite de cet argent et nous assurer qu'il ne soit pas redistribué sous formes de dividendes », précise Frédéric Souillot. Une vigilance qui, au vu de l'actualité, n'a rien de superflu...

GMD Pack se bat pour sa survie



Le site de Sully-sur-Loiret.

Le mois de mai n'aura pas été de tout repos pour les 90 salariés du pôle production de GMD Pack, dans le Loiret. Spécialisée dans le découpage, l'emboutissage, la soudure, majoritairement pour le secteur automobile, mais aussi pour l'aéronautique, l'électronique ou le ferroviaire, l'entreprise n'échappe pas à la crise.

Directement impactée, l'entreprise connaît de réelles difficultés depuis l'année dernière. Le scénario est typique : la baisse des commandes et des recettes a entraîné une diminution de l'activité de 50 %. Premières victimes : les salariés, qui connaissent des mesures de chômage partiel, que la direction a refusé de revaloriser et qui prendront fin en juin.

Ne supportant plus le manque de lisibilité par rapport à leur avenir, ils ont décidé le 13 mai de se mettre en grève. Objectif : obtenir la garantie de l'emploi pour le maximum des salariés sur ce site et, pour ceux qui seraient licenciés, une indemnité supra-légale de licenciement. Pour tenter de sortir la tête sous l'eau, la direction de GMD a demandé sans succès à sa principale cliente, l'usine Inteva, ins-

tallée juste derrière, d'accepter sa hausse de prix de 34 %. Le délégué syndical FO Joffrey Couste se démène, avec l'aide de l'UD 45 et du délégué syndical FO d'Inteva Dominique Galopin, et le 21 mai, les salariés obtiennent la revalorisation du chômage partiel à 75 % au lieu de 60 % avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2013, ainsi que la garantie de prime supra-légale. Le travail reprend le 24 mai mais les salariés sont dans l'attente du jugement du Tribunal de commerce d'Orléans, qui doit se prononcer sur la situation de l'entreprise. Ce qu'il fait le 28 mai, laissant les salariés dans l'expectative car il se déclare incompétent et renvoie l'affaire au Tribunal de commerce de Paris ! Chez GMD Pack, le combat pour la survie est loin d'être terminé. A suivre...

La Région Parisienne mise aussi sur les cadres



S'adresser aux cadres, une nécessité bien comprise par la Région Parisienne.

La première Commission exécutive post-Congrès du syndicat Force Ouvrière des Métallurgistes de la Région Parisienne s'est réunie 18 avril au siège de la Fédération FO de la métallurgie. Denis Bieber, le nouveau secrétaire général du syndicat, a déclaré : « C'est notre première commission exécutive après Congrès. Je tenais encore une fois à vous remercier et à vous féliciter pour votre élection. Aujourd'hui, la présence à notre CE est importante et nous devons la rendre la plus dynamique possible, tout le monde doit pouvoir s'exprimer. Notre syndicat représente plus de 130 sections réparties sur l'ensemble de nos départements et 22 d'entre elles

composent notre CE. Elles sont autant d'atouts pour développer et concrétiser notre action de syndicalisation. »

La première initiative prise lors de cette réunion aura été la mise en place d'un groupe qui sera chargé, en coordination avec celui existant à la Fédération, de réfléchir à la meilleure manière d'aborder les différentes problématiques que rencontrent les cadres. « En Île-de-France, plus de 47% des salariés sont cadres ou assimilés cadres, a précisé Denis Bieber. FO est le syndicat de tous les salariés, tous les salariés rencontrent des problèmes, tous les salariés ont besoin d'un syndicat « fort, libre et indépendant ». Passons des paroles aux actes ! »

Manuel Martinez, trésorier du syndicat, est intervenu pour rappeler que « lors de nos différentes réunions de trésorerie des demandes de différents trésoriers nous avaient été faites pour mettre en place les prélèvements automatiques. Depuis le début de l'année, cette possibilité est offerte aux sections qui ont en le besoin. » Il a ajouté que cette option ne devait pas être la règle pour toutes les sections du syndicat général car le contact avec les adhérents devait prévaloir. Le secrétaire adjoint Marc Partouche a pour sa part tenu à souligner qu'il ne fallait ignorer aucune piste de syndicalisation pour renforcer notre organisation : « Nous devons avoir une action sur l'existant et son développement, mais aussi nous développer là où nous ne sommes pas présents. Pour rappel au niveau de la représentativité en Région Parisienne la Métallurgie FO représente 17,58 %. »

Cette réunion s'est terminée par un pot de l'amitié au cours duquel la CE du syndicat a rendu hommage à Philippe Fraysse et Michel Fortin pour l'ensemble de leurs actions au niveau du syndicat, et a mis l'accent sur l'importance de créer une dynamique pour la nouvelle équipe.

Pas de département oublié pour FO Métaux

Ce n'est pas parce qu'on travaille à l'autre bout du monde que l'on doit être l'éternel oublié du syndicalisme. Les salariés de l'île de La Réunion ont ainsi récemment pu voir que, malgré la distance, la Fédération FO de la métallurgie était à leurs côtés et les soutenait dans leurs actions.



Les métallos d'ArcelorMittal Construction portent haut les couleurs de FO.

L'île de La Réunion. Plus de 9 000 km de Paris. Près de 840 000 habitants. Un taux de chômage de 29,5 % en 2011, qui flirte aujourd'hui avec les 40 % et grimpe à presque 60 % chez les moins de 25 ans. Un tissu industriel qui se développe mais reste faible. Autant dire que là-bas, faire vivre le syndicalisme libre et indépendant est un défi quotidien. Et les équipes FO ne ménagent pas leurs efforts pour le relever, en particulier chez ArcelorMittal Construction, qui dispose de cinq sites sur l'île. Aux dernières élections professionnelles, qui se sont déroulés le 15 février, FO a conquis 75 % des voix au premier collège et 61,5 % au deuxième, pour un résultat global de 70,78 %, devenant ainsi la première organisation syndicale de l'entreprise.

Pourtant, les métallos reviennent de loin. En effet, suite à l'absence du délégué syndical Jean-François Toupart pour cause de maladie, FO avait perdu sa représentativité. En 2012, elle avait fait face à la tourmente. Après la reprise en main d'un mouvement de grève, le délégué syndical FO avait subi les représailles de la direction, qui lui avait collé une interdiction de tra-

vail de deux mois. Il avait alors fallu l'intervention de la Fédération, de l'Union départementale et de l'inspection du travail pour qu'il soit réintégré dans ses fonctions de chef d'atelier. C'est à la suite de ces événements qu'avait démarré la campagne électorale qui s'est achevée sur l'impressionnant score de notre organisation. Dans la foulée, la direction avait alors démarré les NAO, trois mois plus tôt qu'à l'accoutumée. Probablement dans l'espoir de déstabiliser l'équipe syndicale FO. Ce qui n'a pas empêché les métallos de décrocher un accord avec 1,3 % d'AG et 0,2 % pour les compétences, que le CE FO encadrera et distribuera, ainsi qu'une harmonisation des coefficients suite aux différentes fusions sur l'île, et une prime de 300 euros.

Objectif développement

Fin mars, les militants de La Réunion sont venus à la Fédération pour participer au stage de formation syndicale « Nouveaux élus - nouveaux responsables » et rencontrer la direction d'ArcelorMittal construction France à la Fédération. Puis, du 28 au 31 mars, le secrétaire fédé-

ral Frédéric Souillot est allé à leur rencontre, à La Réunion. En compagnie du DSC FO ArcelorMittal Construction Pascal Villain, il a fait le tour des sites d'ArcelorMittal Construction afin de débattre et d'échanger, tant avec les salariés qu'avec les équipes FO, et les assurer du soutien de la Fédération FO de la métallurgie. Avec le délégué syndical Jean-François Toupart, ils ont également examiné les moyens de développer la syndicalisation à La Réunion, mais aussi les possibilités de mettre en échec le dumping social, par exemple via un statut ou une convention collective territoriale de la métallurgie. Notre organisation va d'ailleurs étudier la meilleure manière de la mettre en place. « Ce département présente de nombreuses spécificités qu'il faut parvenir à faire prendre en compte si l'on veut défendre au mieux les intérêts des salariés et l'industrie, explique Frédéric Souillot. C'est en utilisant la force de notre organisation à La Réunion pour s'implanter dans les autres entreprises de la métallurgie et des services automobile que nous pourrions conforter notre assise et obtenir des résultats. » Ils ont également été reçus par le secrétaire de l'UD Eric Marguerite, qui a exprimé son enthousiasme quant au plan de développement de la Fédération.



Frédéric Souillot, Jean-François Toupart et l'équipe de l'UD de La Réunion, dont son secrétaire Eric Marguerite.

Saint-Gobain PAM : cap sur les élections



Les militants de Saint-Gobain, prêts à faire grandir FO.

Les métallos de Saint-Gobain PAM se sont retrouvés à Pont-à-Mousson le 13 avril autour du secrétaire de leur syndicat Mohamed Boughsas. Ensemble, ils ont pu faire un bilan de l'année écoulée ainsi qu'un point sur l'action de FO chez Saint-Gobain, sur la situation de l'entreprise et sur les négociations à venir.

Comme beaucoup d'entreprise, Saint-Gobain PAM n'est pas épargnée par la crise, qui se traduit par une baisse d'ac-

tivité sur les grands diamètres et le placement de plusieurs semaines de RTT sur la ligne 7m. Sur le site de Blénod, le ralentissement de l'activité a entraîné la suppression des postes de nuit et le déplacement de 25 à 30 personnes sur Pont-à-Mousson et Foug. Notre organisation n'a pas chômé, puisque les métallos ont tenus onze réunions mensuelles inter établissements, deux réunions de négociations annuelles obligatoires au niveau du GESIM pour améliorer la

convention collective (panier, primes de transport, valeur du point pour l'ancienneté...) et ont notamment négocié et signé un accord sur la diversité et sur la prime de partage des profits, qui a été fixée à 200 euros. Différentes négociations ont également eu lieu, sur des sujets tels que les évolutions de carrière, les classifications, le seuil d'accueil et surtout la mobilité conjoncturelle. Côté NAO, FO a refusé de signer l'accord qui ne prévoyait que 2 % d'augmentation. Rien non plus sur la participation et l'intéressement.

Pour FO, le prochain challenge important, ce sont les élections professionnelles, qui commenceront par le site de Pont-à-Mousson en fin d'année et se poursuivront jusqu'à fin 2014. Leur réussite est capitale pour maintenir la représentativité de notre organisation chez Saint-Gobain PAM. Grâce aux efforts de l'équipe syndicale, qui a fait avec succès de la syndicalisation une de ses priorités, le nombre d'adhérents à FO ne cesse d'augmenter, et les métallos entendent bien en voir le résultat lors du prochain scrutin.

Beau succès pour FO chez Ascometal



Custines se veut la base de la reconquête syndicale chez Ascometal.

Les efforts des métallos d'Ascometal à Custines (Meurthe-et-Moselle) ont payé. L'objectif qu'ils s'étaient fixé était de faire progresser leur représentativité, et ils ont réussi de fort belle manière en remportant 24 % des suffrages.

Il s'agit à présent de faire porter l'effort sur les autres sites de ce groupe qui réalise des produits semi-finis pour le secteur aéronautique, l'automobile, l'armement ou encore l'outillage.

Voilà pourquoi le secrétaire fédéral Frédéric Souillot s'est rendu sur le site de Custines le 20 février, en compagnie du secrétaire de l'UD 54 Patrick Feuillatre et du secrétaire adjoint de l'USM. « Custines doit être le fer de lance de la reconquête de notre représentativité chez Ascometal », a déclaré Frédéric Souillot après avoir félicité les métallos pour cette belle performance. Car si FO confirme sa force sur l'établissement de Custines, notre organisation n'est pas représentative pour l'ensemble du groupe. Sur les cinq établissements d'Ascometal, FO obtient un score sous la barre des 10 % à Fos-sur-Mer et n'est pas présent sur les autres

implantations. Il va donc falloir mettre les bouchées doubles. C'est tout le sens du plan de bataille électoral que l'équipe syndicale a mis au point en liaison avec la Fédération, l'Union Départementale et l'USM. Forts d'une nouvelle stratégie et d'un planning d'action, ils comptent bien mettre à profit les deux années qui les séparent des élections professionnelles sur les autres sites pour affûter leurs armes et regagner leur place à la table des négociations. Si la situation de l'entreprise s'est améliorée depuis qu'elle a affronté un plan de sauvegarde de l'emploi –que notre organisation a aidé à gérer au mieux des intérêts des salariés–, il est plus que jamais nécessaire de peser pour pouvoir défendre les emplois et les sites. Les métallos, par un patient travail de terrain, entendent bien faire savoir à tous qu'ils peuvent compter sur FO.



UNION DES MUTUELLES SOLIDARITÉ MÉTALLURGIE

La force mutualiste

“Créée à l’initiative de militants FO, l’Union a la vocation de fédérer et de rendre les mutuelles de la Métallurgie plus solidaires, donc plus présentes sur la scène de la protection sociale où pèsent des risques de plus en plus lourds.”

Frédéric Homez, *Président de l’Union*



UNION DES MUTUELLES SOLIDARITÉ MÉTALLURGIE

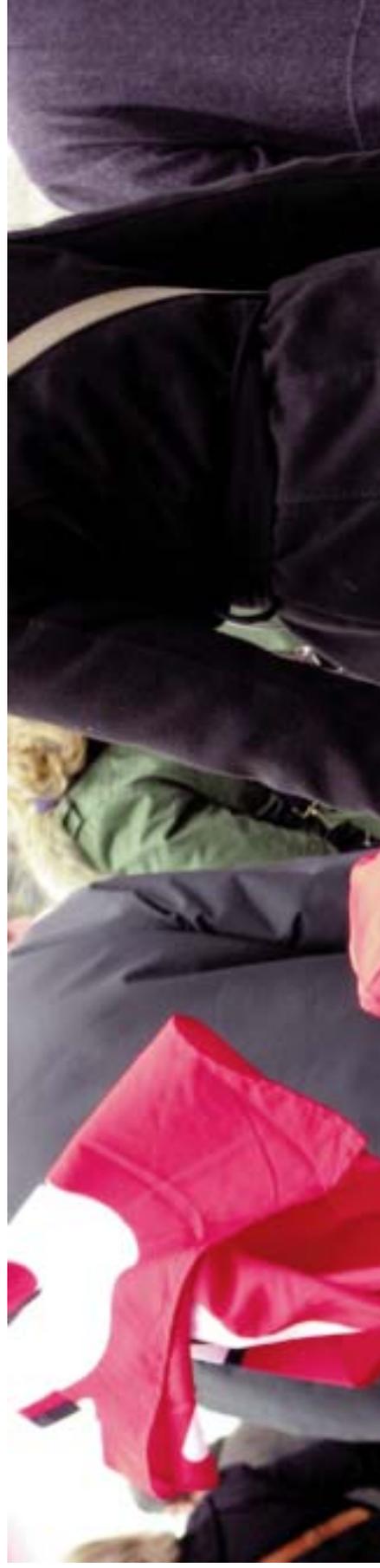
9, rue Baudoin 75013 Paris - Tél. : 01 53 94 54 35 - Fax : 01 45 83 78 87
umsm@dial.oleane.com



FO
Métall



**Pour l'avenir de notre organisation,
préparer la relève syndicale**





La syndicalisation est une priorité.

Adhérez à FO !

Pour tout renseignement, contactez votre délégué FO Métaux.

Altia : la force tranquille



FO Altia ou la recette du succès.

Comment remporter des élections professionnelles avec une majorité écrasante ? « Il faut gagner la confiance des salariés par l'action et la revendication, répond Bruno Grimaux, délégué syndical FO chez le sous-traitant automobile Altia, à Bessines-sur-Gartempe, près de Limoges, et ne jamais cesser d'être présents sur tous les fronts pour continuer de mériter jour après jour cette confiance. » C'est cette méthode que les métallos appliquent depuis

près de 20 ans dans l'entreprise, et c'est ce qui a fait le succès de FO, qui a une nouvelle fois remporté les élections, le 5 avril dernier, avec 82 % des voix.

Il faut dire que chez Altia, l'ensemble des avancées sociales doit au travail de notre organisation, à commencer par la politique salariale qui a permis une augmentation de 160 euros sur les trois dernières années. Mais la force du syndicalisme réformiste chez Altia, c'est avant tout une équipe très soudée, où les déci-

sions sont prises en commun et où l'on ne compte pas les heures passées au service des 165 salariés du site. Car il n'est pas question de se reposer sur ses lauriers quand on dispose d'une aussi large majorité. « Il faut savoir se remettre en question régulièrement, confie Bruno. Si l'on se repose sous prétexte qu'on fait carton plein et qu'on contrôle tous les sièges, on prend le risque d'oublier pourquoi les salariés nous ont fait confiance et de les décevoir. » La méthode FO, c'est aussi de savoir être revendicatif tout en étant responsable. Ainsi, l'ensemble des salariés a effectué un débrayage d'une heure à la mi-mars pour protester contre une situation économique difficile, et qui nécessite un coup de pouce de l'investisseur. « Il faut savoir être raisonnable dans la revendication, explique Bruno. A quoi bon demander la lune si cela doit mettre en danger l'entreprise et donc l'emploi ? L'efficacité repose sur le réalisme. » Chez Altia, les salariés ont bien compris quelle organisation syndicale sait en faire preuve...

Métaux de l'Eure : un fort potentiel de développement



L'Eure compte plus de 500 entreprises de la métallurgie.

Les métallos de l'Eure se sont retrouvés nombreux le 26 avril à Evreux pour l'assemblée générale de leur syndicat des Métaux, organisée en concertation avec la Fédération FO de la métallurgie et l'UD de l'Eure, dont les secrétaires généraux Frédéric Homez et David Lecomte étaient présents.

La réunion avait pour but d'effectuer un tour d'horizon des entreprises de la métal-

lurgie dans lesquelles notre organisation est implantée et de faire un point sur les différentes négociations territoriales, notamment sur la convention collective et les barèmes de salaire, domaine dans lequel l'Eure affiche de bons résultats. De nombreux syndicats sont intervenus, notamment ceux des sites de Schneider, des services de l'automobile Renault, Compass, Snecma, Federal Mogul,

Gemalto Novelis Foil France... Si certains, comme Schneider, tirent plutôt bien leur épingle du jeu, la situation économique et industrielle reste néanmoins contrastée selon les secteurs d'activité.

Frédéric Homez s'est exprimé sur la situation générale, en particulier sur la représentativité, les négociations en cours, l'opposition de notre organisation à l'ANI du 11 janvier 2013 et le développement syndical. Il a notamment rappelé la nécessité de mieux se coordonner et de renforcer les échanges afin de donner plus de force aux actions de FO. Le secrétaire de l'UD de l'Eure David Lecomte est intervenu pour appuyer ce propos et souligner le potentiel de développement existant dans le département, qui compte plus de 500 entreprises de la métallurgie. Les participants se sont retrouvés sur la priorité à accorder à la création de nouvelles implantations pour assurer le développement de notre organisation.

Itron : être force de proposition



FO Itron regarde vers l'avenir.

Rassemblés autour de leur délégué syndical central Jean-Noël Laroche et en présence du secrétaire fédéral Eric Keller, les métallos du groupe Itron se sont retrouvés pour leur coordination le 16 mai à Reims, dont la toute jeune implantation syndicale accueillait pour la première fois ce type de réunion.

Au centre des discussions : les appels d'offres européens qui vont être lancés par ERDF et GDF Suez pour 44 millions de compteurs intelligents (33 millions pour l'électricité et 11 millions pour le gaz). Itron, qui réalise déjà 40 % des compteurs de GDF, a largement les capacités de répondre à la demande et entend bien le faire savoir. Pour notre organisation, il est essentiel de voir le groupe remporter ce marché. En effet, une partie des compteurs concernés étant destinés à être installés en France, il serait cohérent de les produire sur le sol national. Au-delà, FO compte aussi faire valoir ses positions sur les questions liées à la transition énergétique, notamment sur les aspects permettant aux industriels français la nécessaire diversification de leurs activités afin de pérenniser les sites et les emplois. Sur ce dossier, la Fédération FO de la métallurgie est d'ailleurs soutenue par la Confédération FO, qui a repris ses arguments et ses positions.

Une délégation FO conduite par Eric Keller a été reçue par la direction du site de Reims sur ce sujet. « Il s'agissait pour nous de rappeler que le syndicalisme ne se limite pas à revendiquer, à négocier et à contracter, explique Eric. Être force de proposition et apporter des réponses pour soutenir l'industrie française et son développement font partie intégrante de notre conception du travail syndical. »

Au plan syndical, la coordination a permis d'établir le cahier revendicatif des métallos, qui demandent 3 % d'augmentation générale ainsi que le remplacement de chaque départ en retraite. Car malgré la crise et un recours, certes faible, au chômage partiel, Itron réalise des embauches. Reste à s'assurer qu'elles sont en nombre suffisant. Dans le cadre des prochaines négociations sur le contrat de génération chez Itron, notre organisation y veillera...

USM de Haute-Saône : faire progresser FO



Les militants de l'USM 70 ont fait de la syndicalisation et du développement syndical leur priorité

Les métallos de la Haute-Saône se sont retrouvés à l'UD du département le 17 mai pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Régis Fournier et en présence du secrétaire fédéral Frédéric Souillot.

Ensemble, ils ont fait un tour d'horizon des entreprises du département et de la situation économique et sociale à laquelle elles font face. Automobile, sidérurgie, mécanique... Si le tissu industriel est assez diversifié, il n'échappe pas pour autant à la crise et une

partie des échanges a porté sur la restructuration de PSA, dont le site logistique de Vesoul est le plus gros employeur du département.

Frédéric Souillot est intervenu pour informer les militants des négociations en cours dans la métallurgie au niveau national. Il a également consacré une partie de son intervention au rôle des USM, en particulier celle de la Haute-Saône, évoquant les pistes de travail à explorer pour FO et l'appui que la Fédération apportera pour sou-

tenir les actions de l'USM, notamment une formation à venir pour les jeunes et les nouveaux militants concernant les pratiques du syndicalisme libre et indépendant ainsi que le développement syndical. Les métallos ont d'ailleurs décidé de se concentrer sur la syndicalisation et sur le ciblage des entreprises où notre organisation est peu ou pas présente. Dans ce département de 200 000 habitants, notre organisation affiche une représentativité de 17,93 % et bénéficie en effet d'une marge de progression appréciable. Le bureau de l'USM a été renouvelé à l'unanimité. Les militants ont remercié Régis Fournier, qui était secrétaire de l'USM depuis sa mise en place en 2000, qui a accepté de rester au bureau pour seconder son successeur Sébastien Galmiche après avoir œuvré sans relâche au développement de la structure.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Sébastien Galmiche (secrétaire), Régis Fournier et Laurent Daval (secrétaires adjoints), Antoine Pires (trésorier), Angélique Lepaul (trésorière adjointe) et Mario Jeronimo (archiviste).

Eramet : une progression continue



Les Eramet veulent renforcer le poids de notre organisation au sein du groupe.

Les sidérurgistes d'Eramet se sont réunis pour leur coordination les 16 et 17 avril à Lons-le-Saulnier autour de leur coordinateur Christian Grange et en présence du secrétaire fédéral en charge de la branche Frédéric Souillot et du secrétaire de l'UD 39 Thierry Gazon.

Après une visite du site Erasteel de Champagnole, les représentants des implantations ont fait un point sur la situation du groupe. Eramet se porte plutôt bien, surtout si l'on considère la situation à laquel-

le fait actuellement face la sidérurgie lourde. Essentiellement tournée vers l'aéronautique, le groupe profite de la bonne santé de ce secteur et travaille actuellement sur des questions de réorganisation et d'optimisation qui ne devraient pas peser sur l'emploi. Un représentant du cabinet SECAFI est venu compléter ce tour d'horizon, et un représentant de Malakoff-Médéric était également présent pour faire le point sur le contrat de santé et sur les problèmes rencontrés avec le changement de prog-

ciel Malakoff. Après un tour de table, Frédéric Souillot est intervenu pour évoquer la situation dans la métallurgie au niveau national et de la branche.

Les discussions ont également porté sur la succession de Christian Grange au poste de coordinateur, ce dernier faisant bientôt valoir ses droits à la retraite en 2014. Dernier succès à son actif : la création d'une nouvelle section syndicale à Eyrieux. En effet, grâce à la veille permanente effectuée sur le périmètre du groupe en vue du travail de développement prôné par la Fédération, des candidats FO ont pu être présentés lors d'une élection partielle à la fin de l'année 2012. Leur élection a permis d'établir une tête de pont qu'ils ont mis à profit pour réaliser un efficace travail de syndicalisation. Et le résultat ne s'est pas fait attendre : les adhésions ont permis la création de la section syndicale le 28 mai. Une bonne nouvelle pour notre organisation, qui pèse déjà 20 % chez Eramet et entend continuer de se développer, en particulier en nombre d'implantations.

USM de Corrèze : le défi de la syndicalisation



La Corrèze résiste à la crise.

Les locaux de l'UD19, à Brive-la-Gaillarde, a accueilli l'assemblée générale de l'USM de Corrèze le 22 mai. Les métallos se sont retrouvés autour de leur secrétaire Marc Pons, et en présence du secrétaire fédéral Philippe Fraysse et du secrétaire de l'UD de Corrèze Marie-Christine Caquot.

Si la Corrèze est un département peu industrialisé, les entreprises qui y sont installés

résistent relativement bien à la crise. Sous-traitantes de plusieurs secteurs, dont l'aéronautique et l'automobile, elles font davantage face aux défis posés par leur développement qu'à ceux des entreprises en restructuration : nécessaires investissements de mise aux normes, difficultés à recruter les profils dont elles ont besoin, tant chez les ouvriers que chez les techniciens ou les ingénieurs... Il aura néanmoins fallu

toute la combativité et la détermination de FO pour les négociations salariales. Et le résultat a été à la hauteur des efforts puisque les NAO ont débouché sur une augmentation de 2,6 % de la Rémunération Annuelle Garantie (RAG) dans la métallurgie corrézienne. Les métallos ont en plus décroché une augmentation de 2 % du point servant au calcul de la prime d'ancienneté et de 4 % sur la prime panier.

Lors de son intervention, largement consacrée à l'actualité nationale, Philippe Fraysse est également revenu sur les enjeux de la représentativité. Si FO pèse 16 % dans le département et ambitionne de dépasser ce chiffre, la syndicalisation reste une tâche complexe et ardue sur ces terres où les PME constituent l'essentiel du tissu industriel. Une réflexion va donc être menée afin de déterminer comment parvenir à créer de nouvelles implantations syndicales et accroître ainsi le poids de notre organisation.

Ciao Marcello



Marcello Malentacchi lors de son intervention au 20^e Congrès de notre organisation, à Marseille.

C'est avec tristesse et émotion que la Fédération a appris le décès de Marcello Malentacchi, Secrétaire général de la Fédération Internationale des Organisations de Travailleurs de la

Métallurgie (FIOM) de 1989 à 2009, le 24 mai à l'âge de 66 ans, chez lui en Toscane.

Né en 1947 à Grosseto, en Italie, il part pour la Suède à 17 ans et commence à tra-

vailer sur une chaîne de montage de l'usine Volvo de Torlanda près de Göteborg. Très vite, il devient actif dans le mouvement syndical et rejoint la FIOM à Genève en 1981 pour prendre en charge les questions de santé et sécurité, avant de devenir secrétaire général en 1989. Syndicaliste dévoué et combatif, Marcello a été au service des métallos aux niveaux local, national et mondial pendant plus de 40 ans et a œuvré sans relâche pour promouvoir la solidarité et la justice sociale à une époque de grandes mutations dans l'économie et la politique mondiale. Jamais il n'a oublié d'où il venait ni ses racines ouvrières.

Il laisse à tous le souvenir d'un camarade extrêmement chaleureux et empathique, toujours prêt à partager son expérience sans jamais se départir d'un formidable humour. Avec Marcello, ce n'est pas seulement un syndicaliste d'exception mais aussi un grand ami que perd notre organisation, qui partage la douleur de sa famille et de tous ceux qui l'ont connu, leur adressant ses condoléances.

Joël Noël nous a quittés



Joël laisse le souvenir d'un « excellent copain ».

Les métallos lyonnais, et plus largement tous les membres de notre Fédération, ont ressenti un grand pincement au cœur à l'annonce de la disparition de Joël Noël le 30 avril, après plusieurs années de lutte contre la maladie.

Débutant sa carrière chez Rohé, il était rapidement devenu un militant

actif chez FO, membre du bureau de l'USM et délégué syndical central de Rohé. « Il a mené au sein de l'entreprise une lutte sans concession pour faire reconnaître le droit des travailleurs et pour obtenir de nombreuses améliorations (salaire, conditions de travail, etc...), se souvient le secrétaire fédéral Eric Keller, toujours au service du collectif, sans penser à sa propre situation. » Sa retraite, Joël l'avait voulu tout aussi active. Secrétaire de la section syndicale des retraités de la métallurgie du Rhône FO, il avait également rejoint de 2005 à 2010 l'équipe de formation de la Fédération, au sein de laquelle il a participé au développement de nouveaux outils de formation syndicale.

« Jusqu'à la retraite il a défendu les revendications, syndiqué des salariés, a participé vivement à la vie de l'USM. C'était un grand bonhomme

que l'on ne peut pas oublier », confie Marcel Basset, ancien secrétaire de l'USM 69. Il a été un très bon formateur syndical sachant transmettre l'essentiel. Avec son air de nounours, il savait se faire respecter tout en respectant les autres. Pour l'USM il a mis en place de nombreux fichiers informatiques pour la gestion des cotisations, des sections syndicales et bien d'autres services. Toujours présent dans les manifestations avec sa haute silhouette, cet « excellent copain » d'une gentillesse peu commune, très attentif aux problèmes des uns et des autres, à l'écoute, toujours indulgent, méritait une retraite plus longue. Il manquera à tous, de même que ses conseils avisés et sa spontanéité. La Fédération partage la douleur de sa famille et de tous ceux qui l'ont connu, leur adressant ses condoléances.

Les résultats de FO lors des

*Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie
Force Ouvrière continue de progresser dans les entreprises où ses militants*

Comité d'entreprise

Dept	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	JNSA	SUD	DIV
02	CROWN CORK / LAON	263	207	80	127	0	0	0	0	0	0
02	LEGRAND / GUISE	55	51	18	23	10	0	0	0	0	0
03	AMIS / MONTLUCON	591	433	72	340	0	0	21	0	0	0
09	AUBERT ET DUVAL/ PAMIER	914	707	142	443	0	0	122	0	0	0
12	ACTIASODIELEC / ST GEORGES DE LUZENCON	74	54	5	17	0	0	32	0	0	0
13	STMICROELECTRONICS / ROUSSET	2655	1953	119	446	307	0	670	411	0	0
13	ADF / VITROLLES	723	368	196	0	110	39	23	0	0	0
13	ACTIA SODIELEC / LE PUY STE REPARADE	62	60	6	43	0	0	11	0	0	0
13	BALL PACKAGING EUROPE/LA CIOTAT	180	170	86	54	0	0	30	0	0	0
14	SCC CITROEN / CAEN	97	71	25	0	0	0	0	0	0	46
14	TOKHEIM SOFITAM APPLI/GRENTHEVILLE	204	150	110	0	40	0	0	0	0	0
16	LEGRAND / CHABANAIS	87	75	62	13	0	0	0	0	0	0
17	ALSTOM TRANSPORT AYTRE	1377	971	179	167	361	0	264	0	0	0
21	VALEO SECURITE HABITACLE SAS / DIJON	91	74	24	15	35	0	0	0	0	0
28	PHILIPS France/CHARTRES	386	251	93	46	30	0	82	0	0	0
33	DEKRA AUTOMOTIVE SOL / BORDEAUX	284	134	114	0	20	0	0	0	0	0
33	ROXEL ex CELERG SUD / ST MEDARD EN JALLES	222	196	61	55	0	0	80	0	0	0
33	AMCOR CAPSULES / ST SEURIN	199	162	47	27	88	0	0	0	0	0
36	INDRAERO SIREN / LE PECHEREAU	556	327	111	0	216	0	0	0	0	0
42	GARAGE LAFAY RENAULT / LE COTEAU	203	131	59	72	0	0	0	0	0	0
44	SAUNIER DUVAL NANTES	374	307	64	65	178	0	0	0	0	0
45	OTIS / GIEN	554	427	162	123	41	0	101	0	0	0
45	COMAP / ST DENIS A L'HOTEL	121	98	31	26	41	0	0	0	0	0
45	JOHN DEERE / SARAN	893	641	205	128	111	0	197	0	0	0
49	VALEO VES / ANGERS	93	83	46	25	0	12	0	0	0	0
49	VALEO VISION / ANGERS ECOUFLANT	683	471	166	183	54	68	0	0	0	0
52	GHM SOCIETE NOUVELLE WASSY	168	130	54	58	18	0	0	0	0	0
53	HOWMET CIRAL / EVRON	304	247	135	0	112	0	0	0	0	0
55	ESSILOR COMPASSERIE / LIGNY EN BARROIS	189	149	40	0	37	72	0	0	0	0
59	BALL PACKAGING/ BIERNE	247	225	53	121	0	0	51	0	0	0
69	AREVA NP DU RHONE / LYON	1261	890	143	126	147	0	363	111	0	0
69	ADF RHONE ALPES / VENISSIEUX	214	85	67	18	0	0	0	0	0	0
69	RENAULT TRUCKS LYON / VENISSIEUX	5402	3646	517	792	941	0	1299	0	97	0
71	SNECMA / LE CREUSOT	201	186	61	42	70	0	13	0	0	0
72	JOHNSON CONTROLS jcae/LA FERTE BERNARD	540	430	103	0	0	303	24	0	0	0
73	ONERA CENTRE D'ESSAI / MODANE	165	124	31,36	0	66,64	26	0	0	0	0

élections professionnelles

de l'année dans ce numéro.
réalisent un excellent travail de terrain.

Délégués du personnel

Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	UNSA	SUD	DIV
263	204	83	121	0	0	0	0	0	0
55	51	19	20	12	0	0	0	0	0
594	433	46	387	0	0	0	0	0	0
789	610	145	352	0	0	113	0	0	0
N.C.									
2655	1953	125	479	306	0	593	450	0	0
N.C.									
62	57	15	28	0	0	14	0	0	0
214	206	120	58	0	0	28	0	0	0
N.C.									
204	147	116	0	31	0	0	0	0	0
87	64	50	14	0	0	0	0	0	0
1377	965	188	162	293	0	322	0	0	0
91	72	22	28	22	0	0	0	0	0
386	256	107	46	31	0	72	0	0	0
284	136	122	0	14	0	0	0	0	0
222	194	61	63	0	0	70	0	0	0
199	160	47	31	82	0	0	0	0	0
554	327	118	0	209	0	0	0	0	0
203	132	47	85	0	0	0	0	0	0
473	372	63	78	231	0	0	0	0	0
554	417	123	142	45	0	107	0	0	0
87	68	25	28	15	0	0	0	0	0
893	640	194	138	122	0	186	0	0	0
93	81	48	25	0	8	0	0	0	0
683	471	167	170	69	65	0	0	0	0
168	129	50	63	16	0	0	0	0	0
304	253	136	0	117	0	0	0	0	0
189	148	45	0	36	67	0	0	0	0
247	223	50	125	0	0	48	0	0	0
1261	886	142	121	157	0	351	115	0	0
214	94	46	48	0	0	0	0	0	0
5454	3651	535	835	916	1273	0	0	92	0
201	186	55	49	65	0	17	0	0	0
540	423	104	0	0	319	0	0	0	0
165	122	46	0	50	26	0	0	0	0

(N.C. : Non communiqué)

Ce
mensuel
est le
vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de
la Métallurgie,

“FO Métaux
LE JOURNAL”

est le magazine de tous ses syndicats et de
tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse
efficacement son rôle de lien et
de reflet de l'actualité, n'hésitez
pas à prendre contact avec la
rédaction dès qu'un événement
le justifie.

Informez-nous des conflits qui
surviennent dans votre entrepri-
se et des accords qui y sont
signés. Cela donne des élé-
ments de comparaison et rend
service à d'autres syndicats,
engagés eux aussi dans
des discussions.

Faites-nous part de vos expé-
riences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le
journal, appelez la Fédération:

Tél. 01 53 94 54 27
Fax 01 45 83 78 87

Italie : FO Métaux au congrès de la CISL-FIM



Paul Ribeiro et les représentants des organisations syndicales invitées.

La Fédération de la métallurgie (CISL-FIM) de la confédération syndicale italienne CISL a tenu son congrès du 22 au 24 mai à Lecce. Le secrétaire fédéral Paul Ribeiro y représentait notre organisation dans le cadre de ses activités internationales et dans le but de renforcer les liens avec ses homologues italiens, qui étaient présents lors du congrès fédéral de FO Métaux à Montpellier en juin dernier.

« L'industrie pour l'emploi », tel était le slogan choisi par la CISL-FIM pour ce congrès par une organisation elle aussi réformatrice et attachée à son indépendance. « Nous partageons une communauté de vue sur un nombre de thématiques important », résume Paul Ribeiro. Qu'il s'agisse de combattre la primauté donnée à la vision financière sur la vision industrielle, de pointer les lacunes de la politique européenne ou d'aborder les questions liées à la désin-

dustrialisation, les échanges n'ont pas manqué de matière. « Si nous avons une approche similaire de nombreuses problématiques, nos amis italiens ont fait remarquer que les organisations françaises interpellaient plus fortement les pouvoirs publics que leurs homologues italiennes », note le secrétaire fédéral. Notre organisation n'a d'ailleurs pas manqué d'aider les métallos de la CISL-FIM lors d'une action entreprise au niveau des comités européens du groupe Schneider, et qui avait vu une délégation italienne venir manifester devant le siège du groupe.

Une après-midi complète a été consacrée aux questions internationales et à leur volet syndical, en présence de délégations venues de tous les continents. « Nous nous sommes retrouvés sur la nécessité d'accentuer l'action syndicale à ce niveau face à une globalisation de plus en plus forte et au nombre croissant d'entreprises multinationales. Les organisations syndicales ont un rôle majeur à jouer et doivent poursuivre le rapprochement entamé depuis plusieurs années afin de mieux coordonner leurs efforts et de mieux faire entendre la voix des salariés du monde entier. »

Bulletin d'adhésion

Je désire adhérer au syndicat FO Métaux le plus proche ou prendre contact avec FO Métaux :

A retourner à :

Fédération FO de la métallurgie
9, rue Baudoin
75013 Paris (Tél. 01 53 94 54 00)

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Tél. :

Entreprise :

Entretiens d'évaluation : quelles sont les limites ?

L'entretien d'évaluation, le plus souvent annuel, est une pratique désormais courante dans les entreprises, bien que non encadrée par le Code du travail. Pour qu'il ne tourne pas en réquisitoire, faisons le point sur vos droits.

Puis-je refuser un entretien d'évaluation ?

Non, le refus pourrait même être considéré comme fautif et être sanctionné par l'employeur.

Est-il obligatoire d'organiser des entretiens d'évaluation tous les ans ?

Les entretiens d'évaluation ne sont pas prévus par la loi, à la différence d'autres entretiens, comme l'entretien professionnel de seconde partie de carrière, prévu à l'article L 6321-1 du code du travail. Certaines conventions collectives ou accords peuvent encadrer cette pratique.

Peut-on soumettre certains salariés à des entretiens et pas d'autres ?

Si des entretiens sont mis en place dans une entreprise, ils doivent concerner tous les salariés, sinon cela pourrait laisser présumer l'existence d'une discrimination. Dans un tel cas, le salarié serait en droit de demander réparation au titre de la perte de chance d'une évolution de carrière ou d'une promotion professionnelle due au défaut d'entretien d'évaluation (Cass. soc. 10/02/10, n°08-45.465).

De même, les représentants du personnel, quelque soit leur mandat, doivent en bénéficier. Là aussi, ne pas évaluer un représentant du personnel constitue une discrimination pouvant affecter son évolution de carrière, son coefficient et sa rémunération (Cass. soc. 29/06/11, n°10-15.792).

Quel est le rôle du comité d'entreprise en la matière ?

Il doit être consulté préalablement à la décision de mise en place dans l'entreprise d'un système de contrôle et d'évaluation individuels des salariés (Cass. soc., 12/07/10, n°09-66.339). Les élus devront être attentifs à l'opportunité du système d'évaluation choisi et aux critères utilisés. Le CHSCT doit lui aussi être consulté, si possible préalablement au comité d'entreprise, sur ces projets dont les enjeux

peuvent être « de nature à générer une pression psychologique entraînant des répercussions sur les conditions de travail ».

Dois-je être informé des méthodes d'évaluation ?

Oui, les salariés doivent être informés des méthodes et techniques d'évaluation, préalablement à leur mise en œuvre. L'information peut être individuelle ou collective (par voie d'affichage par exemple).

Ai-je le droit d'être assisté pendant l'entretien ?

A la différence des entretiens de type « disciplinaire », l'assistance du salarié n'est pas prévue par la loi. Une convention collective ou un accord d'entreprise peut toutefois le prévoir.

Sur quels critères ont-ils le droit de m'évaluer ?

Selon le code du travail, seules les aptitudes du salarié doivent être prises en compte (L 1222-2). La méthode doit être pertinente au regard de la finalité poursuivie (L 1222-3). Les critères d'évaluation doivent être objectifs et transparents, présentant un lien direct et nécessaire avec l'emploi occupé. Il est possible aussi de se baser sur certains critères comportementaux à la condition que ces derniers soient « exclusivement professionnels et suffisamment précis pour permettre au salarié de l'intégrer dans une activité concrète et à l'évaluateur de l'apprécier avec la plus grande objectivité possible » (CA Toulouse, 21/09/11). Par contre, des critères dont la connotation morale rejaille sur la sphère personnelle sont à exclure car ils sont « trop imprécis pour établir une relation directe suffisante avec une activité professionnelle identifiable (...) et nécessitent une appréciation trop subjective de la part de l'évaluateur ». Par exemple, ont été admis comme légitimes des critères tels que l'ouverture vers l'extérieur, la clairvoyance, l'imagination, la capacité à fédérer et l'expertise.

En tant qu'élu, à quoi dois-je faire attention lors de mon entretien ?

L'employeur ne doit pas faire état de vos mandats, pour justifier son évaluation, car cela est constitutif d'une discrimination (cass. soc. 23/03/11, n°09-72.733). La simple mention d'une disponibilité réduite du fait de l'exercice de fonction syndicale laisse présumer l'existence d'une discrimination. Pour contrer cela, l'employeur n'est pas non plus en droit d'instaurer un système d'évaluation propre aux élus, qui là aussi serait discriminatoire.

Puis-je consulter le compte-rendu de ce dernier ?

Même si le code du travail précise bien que les résultats de l'évaluation sont confidentiels (art. L 1222-3), le salarié a le droit de consulter ses compte-rendu d'évaluation. Il peut même en demander copie intégrale, ainsi que la signification des codes et des valeurs utilisées.

Mon employeur me demande de signer le compte-rendu de mon entretien, suis-je obligé ?

Cette pratique est courante. Si vous êtes d'accord avec l'évaluation, vous pouvez la signer. Par contre, si quelque chose ne vous convient pas, ne la signez pas et sachez que le refus du salarié de signer, exprimant ainsi son désaccord avec les appréciations qui y sont portées, ne peut pas constituer une faute justifiant une mise à pied ou un licenciement (CA Versailles, 09/10/10, n°07-3427) !

L'employeur peut-il se fonder sur un entretien d'évaluation pour justifier un licenciement ?

Si l'évaluation est bien fondée sur des motifs objectifs étrangers à toute discrimination prohibée, elle peut servir de justification aux décisions de l'employeur concernant le salaire et l'évolution professionnelle du salarié, ainsi qu'une sanction et un licenciement. Mais attention, l'employeur sera toujours dans l'obligation de justifier le licenciement, par des faits précis, objectifs et vérifiables.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Le mot du mois

Retraite

En confirmant qu'une négociation allait s'ouvrir sur une énième réforme des retraites, le Président de la République, lors de sa dernière conférence de presse, a de nouveau poussé le mot sur le devant de l'actualité. Ce qui est paradoxal, puisqu'il dérive de « retrait », du latin *retrahere*, tirer en arrière (qui a également donné « rétracter »).

La retraite est bien en effet l'action de se retirer de la vie active pour laisser la place à de plus jeunes et jouir d'un repos mérité. À l'origine un changement d'état, donc, mais le mot s'est surtout mis à désigner la période elle-même qui le suit : on est « en retraite » ou « à la retraite », les collègues vous souhaitent une « longue et agréable retraite » et parfois vous interrogent : « Que vas-tu faire de ta retraite ? »

Au terme d'une seconde extension de sens, le mot s'applique aussi, et c'est là où le bât blesse, à ce que l'on gagne alors, lorsque l'on perçoit ce qui est, il faut le rappeler, un salaire différé acquis par l'ancien salarié. On « touche sa retraite », une « retraite de tant d'euros » (par mois), si possible une « retraite confortable », à défaut une « petite retraite », voire une « retraite de misère », qui pousse à revendiquer une « revalorisation des retraites ». En ce sens, le mot est employé de façon elliptique pour l'expression « pension de retraite ».

Bien ou mal loti, le nouveau retraité pourra s'étonner d'être désigné par le même mot que certains combustibles nucléaires. Mais eux sont « retraités » parce qu'ils ont subi un « retraitement », autrement dit ont été « traités à nouveau » après une première utilisation dans un réacteur. L'étymologie latine est toujours la même : *trahere*, tirer (cette fois sans préfixe), mais la différence est de taille puisque le combustible n'est « retraité » que pour reprendre du service !

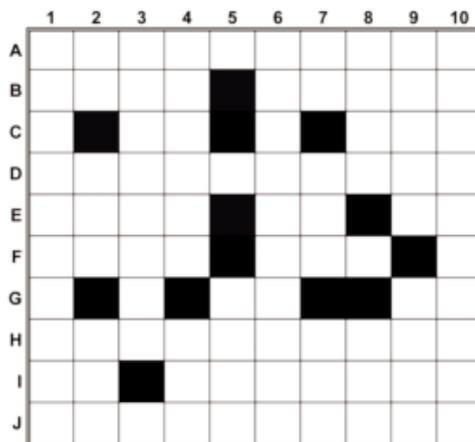
Mots croisés n° 520

Horizontalement

A. Désigne en principe la moyenne, mais souvent beaucoup moins. B. Pas doux. Livre de collection. C. Début de roman. Parmi la plèbe. D. Aujourd'hui plus actif sur la toile que sur le pont. E. Fleur. Possessif. Dieu. F. Quand ne tombe pas pile. Peut être fauché, ou évite qu'on le soit. G. Quand personne n'est doublé. Mis en mouvement. H. Amateur de marrons. I. Article. On vous la prête sans que vous ayez à la rendre. J. Bons conducteurs.

Verticalement

1. Bien plus que beau. 2. Origine de l'empire. Perroquet. Dans la lune et désordonné. 3. Il tourne, mais pas au cinéma. 4. Mer bretonne. Modèle de solidité. 5. Pas mûr. 6. À faire au billard plutôt que sur la route. 7. En réalité. Comme. Chanteuse. 8. Suffixe marquant la capacité. En salade, mais bien touillée. 9. Il n'exécute pas que des contrats. Se met des gens à dos ou à leur pied. 10. Ouvertures, pas toujours pacifiques.



Solution du n° 519

R	E	T	R	O	A	C	T	I	F
E	N	F	E	R	M	E	R	A	I
N	E	S	A	P	E	E	G		
V	E	R	S	H	F	O	U		
E		A	R	I	E	L	R		
R	E	N	C	O	G	N	E	R	A
S	C	A	C	O	S	O	T		
A	R	S	H	U	N	M	I		
N	I	A	S	R	O	D	E	O	
T	E	L	E	V	I	S	I	O	N

Sudoku

	1			2			4	
	3	4		1			6	
2			7	4				
				5			9	
	4	5				3	7	
	7		1					
				3	7			8
	9			5		7	4	
5			9					1

Solution du n° 519

2	9	6	3	8	4	1	7	5
8	1	7	6	2	5	4	9	3
4	5	3	1	9	7	6	8	2
1	3	2	7	4	9	8	5	6
6	4	9	5	3	8	2	1	7
7	8	5	2	6	1	3	4	9
3	7	4	8	5	6	9	2	1
5	6	8	9	1	2	7	3	4
9	2	1	4	7	3	5	6	8

TOUS LES
AVANTAGES
D'UNE MUTUELLE
DE PROXIMITE QUI
VOUS CONNAIT BIEN



MAB

Mutuelle
Aéronautique
Bouguenais

Mutuelle de proximité
ouverte à tous

complémentaire
santé
pour tous

✓ **Vous êtes salarié AIRBUS :**

↳ **Nous vous proposons de renforcer vos garanties santé.**

✓ **Vous n'êtes pas salarié AIRBUS :**

↳ **Nous vous proposons des contrats adaptés à vos besoins.**

N'HESITEZ PAS, PRENEZ CONTACT AVEC LA M.A.B

Un seul numéro de téléphone, une seule adresse mail pour un meilleur service à l'adhérent

ACCUEIL TELEPHONIQUE

Tous les jours de 8h à 12h
Téléphone : 02 51 19 74 96
Fax : 02 51 19 91 27
E-mail: mab@mutuelle-mab.fr

HORAIRES D'OUVERTURE:

Du lundi au jeudi
Matin: 10h00 à 13h30
Après midi: 15h15 à 16h15
Vendredi
Accueil fermé au public



L@ lettre de l'INPC

Bon à Savoir

Depuis le 1^{er} janvier, la valeur du **SMIC** horaire a été fixée à 9,43€, soit 1 430,22€ mensuels. A la même date, le **plafond de la sécurité sociale** est passé à 3 086€ mensuels pour 2013.

Après une baisse sensible en 2011, la consommation de **médicaments génériques** a augmenté, en volume, de 9,5% en 2012 et atteint un taux de substitution de 83,7%.

Le fléau du chômage n'engendre pas que des dépenses sociales accrues. Il provoque également des moins-values de **recettes sociales**, ces dernières étant assises sur la masse salariale et représentant près des 2/3 des recettes de la sécurité sociale. Selon les dernières prévisions de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), si la hausse de la masse salariale se limite à 1,7% pour l'année 2013, la perte s'élèvera à 1,2Md€ de recettes pour le seul régime général.

Le Crédit municipal de Paris propose, depuis le début de l'année, un nouveau prêt à taux réduit (2,95%) consacré aux **dépenses de santé** imprévues. D'un montant compris entre 600 et 3 000€ et d'une durée allant de 6 à 36 mois, il ne nécessite pas de dépôt d'objet en garantie. Le prêt sera accordé après étude des situations particulières.

Mondialement, les femmes sont plus touchées par le **chômage** que les hommes (5,8% contre 5,3%). Le rapport de fin 2012 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) souligne que la crise a détruit

A la une : Quelles perspectives pour les retraites ?

Déoulant de la conférence sociale de juillet 2012, le 11^{ème} rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR), présenté en décembre dernier, a pour titre "Retraites : perspectives 2020, 2040 et 2060". Nous vous en proposons une synthèse :

Le mode opératoire

S'appuyant sur le scénario central démographique de 2010 établi par l'INSEE et des perspectives économiques élargies par rapport à ses précédentes projections, le COR a imaginé 3 scénarios économiques. Ces derniers se trouvent complétés par 2 variantes basées sur l'évolution du taux de chômage et de la productivité du travail à long terme.

Les hypothèses résultant des différents scénarios

- A l'horizon 2020, le rapport démographique cotisant/retraité se maintiendrait à 1,65 mais, sous l'effet du *papy boom*, il se détériorerait pour atteindre 1,4 vers 2040 et moins de 1,35 aux alentours de 2060 ;
- Le besoin de financement du système de retraite passerait de 14Md€ en 2011 à 21,3Md€ en 2017 (soit de 0,7% à 1% du PIB) puis, selon les scénarios et les variantes, se réduirait (0,9%, soit 20,8Md€) ou augmenterait (1,1%, soit 24,9Md€) jusqu'en 2020. En 2060, le solde du système de retraite pourrait représenter de -2,9% à +1,7% du PIB ;
- Entre 2011 et 2060, la pension moyenne rapportée au revenu d'activité brut moyen diminuerait de 10 à 35% suivant les scénarios et variantes envisagés.

Les pistes envisagées

Selon le COR, si chacun des 3 leviers possibles portait seul l'ajustement, l'équilibre du système de retraite pourrait nécessiter, selon l'horizon concerné :

- Que le niveau des pensions, rapporté au revenu moyen baisse par rapport à 2011, de 5% en 2020 et de 20 à 25% en 2060 ;
- Ou que le taux de prélèvement augmente de 1,1 point par rapport au taux projeté en 2020 et de 5 à 6 points en 2060 ;
- Ou que l'âge effectif moyen de départ à la retraite soit décalé, par rapport à 2011, d'un an et 9 mois en 2020 et de 7 ans en 2060.

Fin janvier 2013, en complément de ce document, le COR a effectué l'état des lieux du système de retraite

Extrait du numéro 63 du 15 février 2013

Pour connaître la suite, abonnez-vous !

Pour vous abonner gratuitement à L@ lettre de l'INPC
(de l'information sur l'actualité de la protection sociale)
envoyée mensuellement par courriel
connectez-vous sur le site www.inpc.fr

Institut National de Prévoyance Collective

4, place Raoul Dautry - 75015 PARIS - ☎ 01 42 18 82 98 - 📠 01 42 18 96 36

courriel : contact.inpc@inpc.fr